



Qui devra rembourser les crédits après un décé

Par **aline**, le **10/12/2008** à **12:08**

bonjour,
mon père étant en fin de vie nous venons de nous rendre compte qu'il a contracté plusieurs crédit personnel
que va-t-il se passer lorsqu'il ne sera plus là qui devra rembourser ?

Par **Marion2**, le **10/12/2008** à **17:15**

Bonjour,

Il vous faut tout d'abord vérifier si une assurance a été contractée avec ces crédits.
Si c'est le cas, en principe, vous n'avez rien à régler. Dans le cas contraire, ce sont les héritiers (dans la mesure où ils acceptent l'héritage) qui devront rembourser les crédits.

Cordialement